BURKINA FASO

-=-=-

Unité – Progrès – Justice

VISA N°0386/MDAC/CF DU 30/05/2022

DECRET N° 2022-______/PRES-TRANS/PM/MDAC portant autorisation de recrutement professionnel de la 23ème promotion d'Elèves Officiers d'Active au profit des Forces Armées Nationales



LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la transition du 1er mars 2022;

Vu le décret n°2022-0041/PRES du 03 mars 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2022-053/PRES du 05 mars 2022 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-0026/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 31 mars 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu la loi n°74-60/AN du 03 août 1960, portant création de l'Armée Nationale ;

Vu la loi n°038-2016/AN du 24 novembre 2016 portant statut général des personnels des Forces Armées Nationales ;

Vu le décret n°2016-156/PRES/PM/MDNAC du 08 avril 2016 portant organisation du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

Vu l'arrêté n°2017-105/MDNAC/CAB du 18 avril 2017 portant conditions de recrutement des personnels des Forces Armées Nationales et son rectificatif n°2019-229/MDNAC/CAB du 22 juillet 2019.

DECRETE

ARTICLE 1: Il sera autorisé pour les besoins des Forces Armées Nationales, un concours professionnel pour le recrutement de quinze (15) Elèves Officiers d'Active (EOA) parmi les Sous-Officiers et les Militaires du Rang (MDR) des Forces Armées Nationales, au titre de la 23ème promotion de l'Académie Militaire Georges NAMOANO (AMGN), cycle 2022- 2024.

ARTICLE 2: Les modalités pratiques d'organisation dudit concours, les conditions à remplir et la composition du dossier de candidature seront déterminées par un arrêté du Ministre de la Défense et des Anciens Combattants.

ARTICLE 3 : Le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 22 juin 2022

Lieutenant-Colonel Paul-Henri Sandaogo DAMIBA

Le Premier Ministre

Albert OUEDRAGGO

Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants

Aimé Barthélémy SIMPORE